



COMMUNIQUE DE PRESSE

(Embargo jusqu'à lundi 4 octobre 2004, 12h00)

Placer la compétitivité au cœur du débat

Lors d'une conférence de presse en date du 4 octobre 2004, la FEDIL a pris position par rapport au programme gouvernemental tel qu'il a été présenté au cours du mois d'août dernier, prise de position qui s'est focalisée sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux ayant un impact sur l'économie nationale.

De prime abord, la FEDIL a rappelé que le Luxembourg doit relever dans les années à venir les défis que constituent, d'un côté, la globalisation des marchés et, de l'autre côté, le vieillissement de la population et, dans ce contexte, la croissance des dépenses sociales. Aussi la FEDIL plaide-t-elle pour une politique générale visant à renforcer l'assise de l'économie du pays.

De l'avis de la FEDIL, le programme gouvernemental, dans son ensemble, reflète la nécessité de placer la compétitivité de l'économie au cœur du débat. « La compétitivité n'est pas une fin en soi, mais elle constitue le fondement des équilibres macro-économiques, de la pérennité du système social et, en fin de compte, du bien-être de l'individu » a souligné Charles Krombach, le président de la FEDIL.

Les ingrédients d'une politique qui remet le Luxembourg sur la voie de la croissance sont, pour l'essentiel, de rendre à nouveau attractif le fait de travailler, d'entreprendre et d'innover. Une telle politique nécessite du courage et une vision à long terme. C'est dans ce contexte que la FEDIL salue les objectifs politiques définis par le Premier ministre lors de la déclaration gouvernementale en date du 4 août dernier, à savoir modernisation, innovation, transformation et intégration.

A propos de la politique économique, la FEDIL souscrit à l'objectif de poursuivre, voire de renforcer les efforts en faveur de la diversification de la structure de l'économie luxembourgeoise. Elle salue les efforts du gouvernement visant à placer l'attractivité du site Luxembourg au centre des préoccupations de la politique économique, notamment par le maintien d'un environnement fiscal favorable, résultat d'une politique des dépenses budgétaires prudentes, ou encore par la promotion de la recherche-développement, de l'innovation et des compétences humaines dans les entreprises.

Il faut aussi que les pouvoirs publics balayent devant leur propre porte, car les tracasseries administratives de toutes sortes sont incompatibles avec une politique en faveur du travail, de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Les possibilités pour réduire les réglementations étendues et complexes dans de nombreux domaines sont importantes et la volonté du gouvernement pour s'y attaquer est hautement appréciée par la FEDIL.



COMMUNIQUE DE PRESSE

En rapport avec le redressement de la compétitivité des entreprises, une attention particulière doit être portée à l'évolution des salaires. Concrètement, la FEDIL met en question le système de formation des salaires au Luxembourg et formule les propositions suivantes : une limitation de l'application de l'échelle mobile des salaires (introduction d'une tranche indiciaire maximale) et un engagement des syndicats en faveur d'une politique de modération salariale.

La volonté du gouvernement à « veiller à ce que les dérapages de l'inflation », déclencheurs de l'indexation automatique, « ne viennent pas mettre en échec la nécessaire compétitivité économique » (extrait du programme gouvernemental) est dès lors saluée par la FEDIL.

En ce qui concerne les chapitres du programme gouvernemental ayant trait à la politique sociale, la FEDIL rappelle son opposition à une augmentation des charges sociales grevant les entreprises, ceci pour des raisons qui concernent l'indispensable redressement de la compétitivité des entreprises. D'ailleurs, la FEDIL défendra ce point de vue dans la prochaine réunion du comité quadripartite qui discutera, entre autres, des moyens à mettre en œuvre en vue de rétablir l'équilibre financier de l'assurance maladie. Les solutions aux problèmes financiers que connaît l'assurance maladie sont à trouver sur le plan d'une plus grande responsabilisation de tous les acteurs, prestataires de soins et assurés, seul moyen pour contrôler l'évolution démesurée des dépenses de l'assurance maladie.

En ce qui concerne l'emploi, la FEDIL regrette l'absence dans le programme gouvernemental de dispositions ayant trait au nécessaire assouplissement des réglementations relatives aux relations de travail et à l'organisation du travail et rappelle que l'attractivité financière au travail doit être plus importante que celle de l'inactivité. Par contre, la FEDIL ne peut que soutenir le gouvernement dans son intention d'envisager une plus grande ouverture pour l'accès de non-nationaux à certaines catégories d'emplois de la Fonction publique, ceci pour éviter une scission du marché d'emploi en un secteur privé employant majoritairement une main-d'œuvre étrangère et en un secteur public employant prioritairement des nationaux.

En matière d'organisation du travail, la FEDIL accueille favorablement la volonté du gouvernement de ne pas procéder à une réduction légale généralisée de la durée du travail. En effet, il est indispensable, de l'avis de la FEDIL, de maintenir l'avantage compétitif que représente la possibilité d'organiser la durée du travail sur une durée hebdomadaire de 40 heures. De l'avis de la FEDIL, la réduction du temps de travail doit rester de la responsabilité des entreprises qui devront, le cas échéant, en discuter avec le partenaire social.

En ce qui concerne la politique en faveur de la protection de l'environnement naturel, la FEDIL plaide pour une approche qui tient compte des nombreux efforts qui ont déjà été consentis par les entreprises. Elle dénonce la sur-réglementation en matière de procédures d'autorisation pour établissements classés (procédures dites commodo – incommodo) et de gestion des déchets qui constituent une charge très lourde pour les entreprises.



COMMUNIQUE DE PRESSE

De l'avis de la FEDIL, le gouvernement doit veiller à la transposition rapide et intégrale du plan national d'allocation tel qu'il a été approuvé par le Comité de coordination tripartite. Si la FEDIL partage le souci du gouvernement de faire des efforts au niveau national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, elle souligne toutefois l'indispensable recours aux instruments dits « flexibles ».

La FEDIL salue l'attitude ouverte et positive du gouvernement à l'égard de la libéralisation des marchés d'énergie. En ce qui concerne les infrastructures de transport d'énergie, la FEDIL rejoint le gouvernement dans l'importance qu'il accorde aux choix stratégiques à opérer au niveau des investissements dans les réseaux pour garantir à la fois la compétitivité des tarifs et la sécurité des approvisionnements, choix dont la nécessité a été soulignée par le black-out du 2 septembre dernier.

D'une manière générale, la FEDIL tient à relever l'importance d'une politique qui renforcera au cours des années à venir la compétitivité de notre économie et de nos entreprises. D'où la demande de la FEDIL de veiller à une transposition rapide et fidèle des propositions du programme gouvernemental permettant de rétablir un certain nombre de stimulants élémentaires dans notre société: des stimulants pour entreprendre et investir, des stimulants pour travailler, des stimulants pour innover.

Luxembourg, le 4 octobre 2004